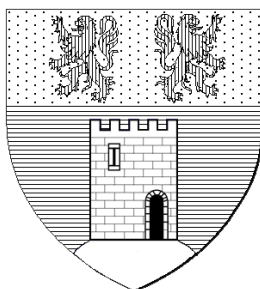


# PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU  
1 Place de la Mairie  
26560 LACHAU



SÉANCE DU VENDREDI 2 JANVIER 2015

**Président : M. MAGNUS Philippe, Maire**

**Secrétaire(s) de séance : Mme LAMBERT**

**Présents : Mmes AMIC Michelle, LAMBERT Sylvie et TREMORI Marie-Line, MM AMIC Philippe, DE CARLO Roger, LAUGIER Robert, MAGNUS Philippe et SEGUIN Jean-Jacques.**

**Absents : Mme AUDIBERT-GIBIER Monique avait donné pouvoir à Mme AMIC Michelle, M. COURNEDE Mathieu avait donné pouvoir à M. AMIC Philippe.**

Le Maire ouvre la séance à 20 h 30 en évoquant la mémoire de Daniel BERNARD. De nombreux hommages lui ont été rendus.

La Préfecture a été informée officiellement de son décès. Dans de tels cas et pour les petites communes, le Conseil Municipal peut délibérer valablement à 10. Si des situations de blocage apparaissent, des solutions existent.

Le Maire présente ensuite ses meilleurs vœux aux participants.

Il rappelle ensuite brièvement les faits marquants intervenus depuis la dernière réunion.

Didier LAUGA, Préfet de la Drôme a rappelé dans ses vœux son souhait de se rendre à LACHAU. Il sera invité au printemps.

Établi le : 13/02/2015

MAIRE

**M. Philippe MAGNUS**  
Signature et cachet

---

Ségolène ROYAL a annoncé à Vinsobres la création du Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales.

4 élèves de Lachau figurent dans les effectifs par classe de résidence au collège de Buis-les-Baronnies.

Le Maire a été désigné par le Préfet pour représenter les communes de la Drôme à la Commission Départementale d'Action Commerciale des Alpes-de-Haute-Provence qui doit statuer sur l'implantation d'une enseigne « PICARD SURGELES » sur la zone commerciale « Val de Durance » à Sisteron.

Le marché de Noël a été réussi et le repas qui a suivi a rassemblé plus d'une centaine de participants.

Christine LAGIER a remis à la Commune un chèque de 80 € pour le prêt du barnum pour le marché de Noël de Barret-sur Méouge.

La population INSEE est de 217 habitants en 2015.

A la demande du Conseil Général, une réunion Département (élu et services), Conseil Municipal et pétitionnaires sera organisée le 16 janvier sur la question du stationnement du bus scolaire.

L'acquisition du terrain BOREL/RIGAT se fera après réalisation de donations au sein de la famille.

Le Maire a signé avec le receveur de Buis-les-Baronnies une convention entre la Poste et la Commune qui garantit le financement du poste de la gérante de l'Agence Postale Communale pour une période de neuf années renouvelable.

La réunion publique sur le multiservice organisée le 6 décembre a connu une bonne participation. L'adhésion de la population au projet est manifeste, les modalités de mise en œuvre se précisent. Toutes les observations seront prises en compte. La réflexion continue. Un questionnaire circule.

Michèle AMIC a assuré la continuité du bar avec beaucoup d'implication. Elle en est grandement remerciée.

Nine et Yves BLANC ont remis un chèque de 125 € pour la contribution exceptionnelle pour la fête correspondant à 300 € moins les 175 € de redevance pour les ordures ménagères payée directement à la Communauté de communes.

---

**MAIRE**

**M. Philippe MAGNUS**  
Signature et cachet

---

Afin de limiter au maximum la période d'intérim du bar, le Maire indique que la séance du Conseil a été avancée pour procéder aux auditions des candidats avant que le Conseil ne sélectionne un repreneur.

### **1- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 14 NOVEMBRE 2014**

Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### **2- PRIMES AUX EMPLOYÉS COMMUNAUX**

Elles seront reconduites à la hauteur de celles attribuées en 2014.

### **3- PRÉPARATION DES VŒUX À LA POPULATION**

La présentation des vœux à la population se déroulera dimanche 11 janvier à 11 H 00 selon les modalités habituelles.

Le Maire dressera le bilan de l'année écoulée et présentera les projets pour 2015. Les conseillers compléteront et un échange avec le public suivra.

Pour l'apéritif de clôture, le Maire s'occupe des boissons, les conseillères des amuse-gueule.

### **4- FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL SUITE AU DÉCÈS DE DANIEL BERNARD**

Daniel BERNARD avait notamment en charge la communication et la voirie.

Pour la communication, la poursuite de l'envoi des informations et messages a été assurée principalement par Robert PINEL qui a bien voulu accepter à la demande du Maire de temporairement relayer les informations avec son fichier adresses. Il est remercié pour son aide dans des moments difficiles. Monique AUDIBERT-GIBIER s'est proposée pour assurer l'information. Cependant, il n'a pas été possible de récupérer le fichier adresses de Daniel. C'est la raison pour laquelle toutes les personnes intéressées par la diffusion des informations sont priées de se manifester.

Concernant le bulletin municipal, Robert LAUGIER se propose de s'occuper la mise en forme, le Maire s'occupera de la rédaction et tous les conseillers sont invités à contribuer.

Pour ce qui est de la voirie, Jean-Jacques SEGUIN aura en charge la commission.

### **5- COMITÉ CANTONAL DE PROGRAMMATION**

Sylvie LAMBERT a représenté la Commune le 10 décembre 2014 à Ballons. Elle fait le compte-rendu de la programmation définitive des subventions.

Pour la subvention 2014, conformément à l'accord intervenu avec le Conseil Général les fonds excédentaires pourront être engagés pour l'amorce du multiservice.

---

MAIRE

M. Philippe MAGNUS  
Signature et cachet

Pour 2015, la Commune se voit attribuer une subvention globale de 42 355 € pour les trois dossiers présentés à charge pour elle de procéder à la ventilation.

Après étude, la ventilation s'effectuera de la manière suivante :

- Columbarium : 3 850 €
- Numérotation des maisons et panneaux : 3 112,12 €
- Voirie : 35 392,88 €.

En conséquence commande sera passée : auprès de l'entreprise Cartier pour le columbarium, auprès de SEMIO pour les panneaux et Direct Discount pour les numéros (moins disants). Pour ce qui concerne la voirie et conformément aux décisions prises en Conseil, les entreprises EIFFAGE, COLAS et La Routière du Midi seront mises en concurrence pour la réalisation de l'impasse des Jardins et du chemin du Château sur la base de l'enveloppe allouée.

## **6- EXAMEN DES CANDIDATURES POUR LA REPRISE DU BAR ET LE LANCEMENT DU MULTISERVICE**

Le terme du dépôt des candidatures pour la reprise du bar a expiré le 31 décembre 2014.

Quatre candidatures ont été enregistrées :

- Monsieur Etienne LACHAISE (beau-frère de Daniel BERNARD),
- Madame Murielle LEGRAND, qui a tenu le restaurant « La Pause » et exploité la buvette de la piscine à Séderon,
- Madame CACCHIA et Monsieur BRAMI, qui louent depuis la fin de l'été la maison de Tony VIALE à côté de la mairie,
- Monsieur Charlie FOUGERE qui loue avec sa famille le logement du rez-de-chaussée de l'ancienne Poste.

Cependant, suite au décès de Daniel BERNARD, Monsieur LACHAISE a retiré sa candidature.

Le Maire a pris contact avec chacun des candidats afin de les convier au Conseil pour leur audition.

Seuls Madame LEGRAND, Madame CACCHIA et Monsieur BRAMI ont pu être joints, Monsieur Charlie FOUGERE se trouvant en déplacement.

Le Conseil décide de procéder aux deux premières auditions et de reporter le choix du repreneur après l'audition de Monsieur Charlie FOUGERE qui est fixée au vendredi suivant.

## **7- AUDITIONS**

Le Maire rappelle que la Commune a vu disparaître progressivement tous ses commerces de première nécessité. Cette situation est porteuse de grands dangers pour la population permanente, pour la population saisonnière et pour l'accueil de population nouvelle ou simplement de touristes. La montée en puissance du bistro grâce aux efforts de Nine et Yves, conjuguée au développement du marché des

**MAIRE**

**M. Philippe MAGNUS**  
Signature et cachet

---

producteurs qui devient permanent, conduisent la Municipalité à lancer un projet de multiservices (bistro, services de première nécessité et petite restauration).

Ce projet est évolutif, c'est-à-dire amené à se construire par étapes en s'adaptant au fur et à mesure aux contraintes et aux attentes de la population. Il sera confié à un exploitant unique pour garantir une certaine rentabilité. Il devra se mettre en place en étroite collaboration et en bonne intelligence avec le marché des producteurs et le Comité des fêtes.

Cette présentation succincte ayant été effectuée, il est procédé à l'audition successive des deux premiers candidats à la reprise.

Pour chacun d'eux, le Maire donne lecture du courrier de candidature puis invite le candidat à se présenter, développer sa formation, sa motivation et sa conception du projet de reprise.

Madame Murielle LEGRAND indique qu'elle a tenu différents établissements sur Séderon, qu'elle a été formée à l'hôtellerie restauration et qu'elle est titulaire des attestations de stages relatives à l'exploitation de débit de boisson et de maîtrise des règles d'hygiène. Elle projette de créer des événements réguliers pour développer la fréquentation du bar et la petite restauration. Elle a déjà pris des contacts pour le dépôt de pain et autres denrées. Résidant sur Séderon, l'éloignement n'est pas un problème. Travaillant actuellement sur Sault, sa sélection serait de nature à maintenir son couple sur le canton.

Madame CACCHIA et Monsieur BRAMI sont nouvellement installés sur Lachau. Ils disposent d'une expérience solide dans les métiers de l'alimentaire, de la restauration et de l'animation. Monsieur BRAMI est menuisier et familier de l'aménagement des commerces. En fin de carrière, ils souhaitent s'intégrer à la vie du village en mettant à disposition de la collectivité leur expérience. Ils se sont déjà investis dans l'animation d'un village en région parisienne. Leurs projets de développement recouvrent ceux de Madame LEGRAND.

Suite aux présentations des candidats des questions sont posées par les conseillers. A l'issue de ces échanges, le Maire remercie les participants et reporte la décision au 9 janvier 2015.

### **8- QUESTIONS DIVERSES**

Gaston et Raymonde BOSCO souhaitant mettre à la vente une ancienne écurie voutée, grenier à foin et autres annexes située Place du Rousson, ont proposé leur bien à la Commune.

Le Maire s'est rendu sur place pour une visite détaillée des biens et soumet au Conseil le projet d'acquisition.

Le bâtiment présente un grand intérêt architectural et des potentialités. Les travaux à réaliser sont importants.

La question du principe de l'acquisition est posée.

Un consensus se dégage pour une déclinaison de l'offre eu égard aux finances de la Commune.

---

**MAIRE**

**M. Philippe MAGNUS**  
Signature et cachet

---

Le Maire est mandaté pour faire part de la réponse à Gaston et Raymonde BOSCO en les remerciant tout particulièrement pour leur geste qui témoigne de leur attachement à la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22 H 20.

---

**MAIRE**

**M. Philippe MAGNUS**  
Signature et cachet